

Séance du 15 décembre 1935

Du mardi 10 décembre 1935, convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 15 Décembre 1935 à la Mairie d'Orsay, à 9^h, à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

lundi 16 décembre

L'an mil neuf cent quatre-vingt cinq, le quinze décembre à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents M. M. Decauville Maire, Cholet, Chardier, Leborgne, Detchamp, adjoints, Leroux, Magnier, Flusin, Lefèvre, Delbes, Fourat, Favre, Broc, Coassaint, Hennegras, Bouquin, Leardin, Bautista, Dufresne, Delahaye.

Abstentions : M. M. Blanchet, Tastan, Naubrez

Le conseil choisit pour Secrétaire M. M. Coassaint, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité sauf l'observation suivante

Contrairement à ce qui est inscrit au procès-verbal, il avait été décidé de faire un devis en vue de mettre ces travaux en adjudication.

Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'officier commandant la subdivision des Sapeurs Pompiers d'Orsay, indiquant qu'il a reçu une offre de 100 francs pour deux pompiers à bras qui sont hors d'usage, dont dont une de brouse dehors pour manque de place, et qui sont destinés à la ferraille.

Sur l'intervention de M. Dufresne, le conseil décide à l'unanimité de vendre ces pompiers et autorise Monsieur le Maire à traiter au mieux pour un minimum de 100 francs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lefèvre, demandant d'accepter sa démission de membre de la commission du marché, présentant qu'un membre du Conseil ayant voté pour la régie directe sera plus qualifié que lui pour mettre au point le nouveau projet.

Le Conseil prend acte de cette démission et désigne à l'unanimité M. Magnier pour remplacer M. Lefèvre.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Denis professeur de Solfège demandant l'augmentation de son traitement.

Le conseil délibère, décide de maintenir le traitement tel qu'il est.

Le conseil adopte le principe des frais de représentation du Maire, à l'unanimité sauf une voix, et vote la somme annuelle de 6.000 francs, par 11 voix pour, 8 contre, un abstention.

Le conseil adopte à l'unanimité sauf une voix et une abstention

Travaux du cimetière

lettre Quillet-vente
de deux pompiers à bras
21 décembre

lettre Lefèvre

lettre Denis

frais de représentation
du Maire
21 décembre 1935

Remboursement des

rauts de déplacement
aux conseillers municipaux

le principe du remboursement des frais des adjoints et conseillers municipaux, à condition que le déplacement ait été demandé par le conseil municipal et vote une somme annuelle de 3.000 francs à prévoir sur le budget de 1936, par 18 voix pour, 2 voix contre.

Allocation aux employés
communaux qui ne sont pas bénéficiers de la retraite

Le conseil adopte à l'unanimité le principe d'une allocation aux employés communaux qui ne pourront pas bénéficier de la retraite et décide à l'unanimité de prévoir une somme de 3.000 francs au budget de l'année 1936.

lettre David

Honneur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur David, secrétaire de Mairie, ainsi conçue : M. le Maire, Messieurs les conseillers municipaux, je vous adresse inclus, certificat de M. le Dr Delrat, étant dans l'impossibilité de continuer à assurer mon service dans des conditions normales. J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon admission à la retraite.

Copie du certificat médical joint : Je souligne, docteur Delrat, certifié donner mes soins à Monsieur David, secrétaire de la Mairie d'Orsay, pour insuffisance hépatique et neurasthenie (insomnie, amnesia, consécutive à causes marales), le mettant dans l'impossibilité d'effectuer son service et déclare dans l'intérêt des fonctions communales, envisager sa mise à la retraite dans le plus bref délai. Orsay, le 11 décembre 1935.

Le conseil prend acte de la déclaration de M. David, qu'il est dans l'impossibilité de continuer à assurer son service dans des conditions normales, décide d'appliquer le règlement du personnel communal et de lui verser les indemnités restant à courir.

Le conseil, sur la motion de M. Delahaye, décide à l'unanimité sauf une voix, de voter une allocation de Mille cinq cent francs à M. David pour 1936, renouvelable sur sa demande, à prendre à l'article allocation aux employés communaux.

Su la demande de M. Delbès, pour le rétablissement à 600 francs de la subvention aux anciens combattants, cette demande est rejetée par 10 voix contre, 8 pour et 2 abstentions.

Su la proposition de M. Favre demandant la suppression totale des subventions aux deux sociétés de combattants, le conseil rejette cette proposition par 10 voix, contre 9.

Su la demande de M. Delahaye proposant de prévoir un article au budget pour un professeur de culture physique, le conseil délibère, adopte le principe par 16 voix et 4 abstentions et décide de prévoir une somme de 3.000 francs au budget.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Guitard, président de la fanfare d'Orsay demandant de porter la subvention à 9.000 francs pour 1936.

Le conseil délibère, décide à l'unanimité de porter la subvention à 9.000 francs, à condition que la fanfare donne des cours de solfège gratuits.

allocation à M. David

en 1936

X

Subvention aux
anciens combattants

Su la proposition de M. Favre demandant la suppression totale des subventions aux deux sociétés de combattants, le conseil rejette cette proposition par 10 voix, contre 9.

Su la demande de M. Delahaye proposant de prévoir un article au budget pour un professeur de culture physique, le conseil délibère, adopte le principe par 16 voix et 4 abstentions et décide de prévoir une somme de 3.000 francs au budget.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Guitard, président de la fanfare d'Orsay demandant de porter la subvention à 9.000 francs pour 1936.

Le conseil délibère, décide à l'unanimité de porter la subvention à 9.000 francs, à condition que la fanfare donne des cours de solfège gratuits.

Professeur de
culture physique

Subvention à la
fanfare

Subvention au Syndicat d'initiative		Sur la demande de M. le Maire, le conseil décide à l'unanimité de prévoir au budget de 1936 une subvention de 3.000 francs au Syndicat d'initiative, cette subvention étant conditionnelle à un vote du conseil pour utilisation.
Maintien de l'indemnité Darié		Le conseil décide le maintien de l'indemnité 'Darié', à condition qu'elle ne soit mandatée qu'avec une délibération du Conseil Municipal.
Suppression des droits de prise pour branchements eau et canalisations d'eau	24/12 1935	Le conseil délibère, décide à l'unanimité sauf une voix de suppression les droits de prises de dix francs, pour branchement de canalisations d'eau.
Colonies de vacances		Le conseil délibère, décide de prévoir au budget de 1936 une somme de 3.000 francs pour envoyer des enfants en colonies de vacances.
Création d'un service médical aux enfants des écoles		Le conseil décide par 11 voix contre 5, et 1 abstention de prévoir au budget de 1936 une somme de deux mille francs pour la création d'un service médical pour les enfants des écoles.
Taxe sur les chiens	21 décembre	Le conseil décide par 11 voix contre 5, et 1 abstention de prévoir au budget de 1936 une somme de deux mille francs pour la création d'un service médical pour les enfants des écoles.
	1 janvier	La taxe sur les chiens est aussi fixée :
	30	1 ^{re} Catégorie : 40 francs 2 ^{me} Catégorie : 10 francs.
		Cette décision est prise par 11 voix contre 6 (qui sont pour 5 et 10 francs).
Taxe à l'habitation	21 décembre	Le conseil délibère, décide à l'unanimité le principe de la taxe à l'habitation, et en fixe la taxe à 3% avec abattement
	28 décembre 35	de 200 francs à la base, par 11 voix contre 6.
Gratification à Melle Guillemand	23 décembre	Le conseil vote à l'unanimité une gratification de 1.500 francs à Melle Guillemand, à prendre à l'article gratifications au personnel communal, pour avoir assuré seule le service de la Mairie pendant les vacances du secrétaire de la Mairie du 1 au 22 septembre et depuis le début de la maladie, du 11 novembre.
Budget vicinal 1936	23 décembre	Le conseil, vu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juillet suivant, vu les propositions présentées par M. l'Ingenieur vicinal, vu l'autorité de mise en demeure de M. le préfet du 29 Mai 1935.
		Considérant qu'il ya intérêt à entretenir dans un bon état de vabilité les chemins de C. C, d'intérêts communs et vicinaux.
		Adopte les propositions présentées par Monsieur l'Ingenieur vicinal pour l'entretien de ces chemins, vote l'inscription au budget vicinal des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1936, avec 2 journées de prestation d'hommes et 2 journées d'animaux et véhicules.
Budget primitif recette et dépenses		11.949 francs
dépenses en tenant compte des décrets lois du 16 juillet 1935		10.349 francs
Budget primitif 1936	28 decembre 1935	Le conseil établit le budget de 1936 en tenant compte pour la fixation des crédits de dépenses, des dispositions combinées des décrets lois du 16 juillet 1935, art H, et du 23 octobre 1935.

CHAPITRE PREMIER

RECETTES ORDINAIRES

Attributions sur divers impôts

Attribution sur les patentes	2.398.73	2.375.--
" sur l'impôt des chevaux et voitures	28.25	
" sur le produit du décime additionnel		
à l'impôt sur le chiffre d'affaires	15.874.24	15.000.--

CENTIMES ADDITIONNELS AUX CONTRIBUTIONS
DIRECTES

Cinq centimes sur les contributions foncières et person.-mobilière	3.038.99	4.295.--
Onze centimes pour le traitement du garde-champêtre	10.891.68	9.000.--
268 centimes pour insuffisance de revenus	248.693.27	313.624.88
316 centimes pour assistance aux familles nombreuses	1.815.28	321.340.80
4 centimes pour assistance aux femmes en couches	1.815.29	859.20
24 cent. pour assist. vieillards, infirmes, incurables	III.799.33	20.000.--
82 centimes pour assistance médicale gratuite		70.000.--

RESSOURCES SPECIALES AUX CHEMINS

5 centimes pour l'entretien des chemins vicinaux de toutes catégories	4.538.20	4.295.--
3 centimes spéciaux pour chemins vicinaux ordinaires maximum	2.722.91	2.575.--
Taxe vicinale (centimos) en argent et en nature	97.092.07	64.938.--

TAXES DIVERSES RECOUVREES EN VERTU DES RÔLES

Taxe sur les chiens	6.580.--	11.000.--
Taxe de visite sur les viandes	5.473.55	5.500.--
Part de la commune sur les fonds des contributions indirectes	20.078.95	28.000.--
Taxe à l'habitation		50.000.--

REVENUS DES BIENS COMMUNAUX

Rentes sur l'Etat	7.854.--	7.068.60
Rentes sur particuliers (B.Bce d'Orsay)	499.--	449.10
Intérêts de fonds placés au Trésor	3.105.72	500.--
Location des propriétés communales	1.100.--	200.--
Excédent du revenu de l'Hospice	2.662.50	2.662.76

CIMETIERE ET POMPES FUNÈBRES

Produit des concessions	I4.866.45	14.000.--
Service extérieur des Pompes funèbres ...	5.279.50	5.000.--

CONCESSIONS DE SERVICES COMMUNAUX

Produit de la crèche	2.616.--	2.500.--
Concession du marché	42.500.--	70.000.--

PRODUITS DIVERS ET RESSOURCES EVENTUELLES
ORDINAIRES

Produit des expéditions des actes administratifs et de l'Etat Civil	228.75	200.--
Attribution sur fonds communau sup, patente		II.400.--
Droits revenant à la commune en matière de permis de chasse	I.940.--	I.500.--
Vente de gâchues	760.--	500.--
Usage du dépotoir	400.--	400.--
Redevance du Sud-Lumière pour consom. électr.	9.198.26	8.200.--
Redevance Lyonnaise sur consommation eau	50.000--	50.000.--
Location du Bureau de la Percepteur	800.--	800.--
Produit des entrées au terrain de jeu	591.50	
Taxe sur les piaros	2.780.--	2.780.--
Taxe sur les autos	II.726.60	13.601.88
Sub. Etat et départ pour indemn. aux chômeurs		216.000.--
Avance du départ, pour fonds de roule, chômage		10.000.--
Prélèvement sur le compte d'emploi des économies pour équilibrer le budget		26.100.--

552.558.12 1.062.040.34

1.037.324.52

Total

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Impositions extraordinaire

5 centimes pour remb. emprunt 63.786,65 (cim.)	4.330.20	3.552.68
2 cent. pour remb. emprunt de 25.666--(écoles)	1.815.26	I.438.II
6 cent remb. emprunt 60.000 (place publ.)	5.445.84	4.451.92
I 7 cent. emprunt communal 1925 (dépotoir)	I7.245.14	I4.656.--
150.000	63.534.78	48.076.61
5 6 cent emprunt eau (800.000)	5.445.84	3.909.25
5 " " rues Boursier (65.000)	53.550.73	45.071.82
54 " " trav. divers (750.000)	16.337.52	13.319.82
I6 " " leg. Mairie (221.975)	87.133.40	72.460.04
85 " " eau (1.350.000)	907.63	180.--
I " " Sallencouille		
Total	255.954.34	207.116.25 208.076.25

NATURE DES DEPENSES

DEPENSES CONSTATEES AU CREDITS PROPOSES
PAR LE CONSEIL
DERNIER COMPTE

CHAPITRE PREMIER

DEPENSES ORDINAIRES

Frais d'Administration

Traitements des secrétaires de la Mairie	27.900.--	20.390.40
Frais de bureau de la Mairie, timbres des registres et autres	5.302.--	5.500.--
Imprimés à la charge de la commune	60.--	100.--
Conservation des archives	I40.--	I50.--
Frais des registres de l'Etat Civil	526.60	550.--
Abonnement au Journal Officiel (édit. des com.)		300.--
Frais de représentation du Maire	I.636.21	6.000.--
Frais de confection des rôles	200.--	I.700.--
Indemn. chauffage Bureau de la gendarmerie ..	604.--	I80.--
Traitements du receveur municipal 10 %	9.840.--	543.60
Traitements du garde champêtre	I.500.--	8.697.60
Dotation de la Rosière	I.200.--	I.500.--
Télégraphe, allocation au porteur de dépêches	2.400.--	I.164.--
Prolongation d'ouverture du bureau de poste	I.I35.40	2.I60.--
Dépenses du téléphone	I50.--	I.200.--
Frais d'entretien des boîtes aux lettres	2.348.--	I35.--
Frais d'audiences foraines	I6.176.--	2.II5.--
Salaire concierges de la Mairie et femme de ménage	I24.--	I5.272.28
Abonnement à diverses public. administratives	300.--	I50.--
Indemn. au Caissier, caisse d'Epargne		270.--
Part de la Com. pour pensions des emp. commun.		
Allocation viagère aux employés communaux		3.600.--
Allocation aux anciens emp. communaux		
Salaire Jouvet (gardien cimetière) voir titre		
<i>Réf. des frais exact au Conseil des frais exacts par les membres du conseil à l'occasion de placement pour missions officielles</i>		4.840.--
ENTRETIEN DES PROPRIETES COMMUNALES		3.000 -

Entretien de la Mairie	I0.227.--	5.000.--
Entretien et clôtures des cimetières	2.018.--	2.500.--
Contrib. sur les biens et revenus communaux ..	2.059.44	2.I00.--
Apprentissage de métiers	200.--	292.50
Reversement au Bureau Bienfaisance (legs Boursier)	700.--	15.630.--
Entretien des Bâtiments communaux, halles, marchés	I8.940.--	50.000.--
Entretien des fontaines, puits, mares	I905.--	2.000.--
Assurance des bâtiments communaux contre l'inc.	I398.--	I.500.--
Entretien et remontage des horloges (salaire du préposé et fournitures)		I.000.--
Indemnités à la subdivision des sapeurs-pompiers	4.376.--	I.800.--
Entretien du matériel incendie (essence, huile)	I.929.--	I2.000.--
Assurance des Sapeurs Pompiers et pompe à inc.	18.--	600.--
Achat Machine à écrire Royal, 2ème annuité, solde		
Consommation d'eau, Bât. communaux et bornes fontaines		I.I00.--
Marché, matériel, Salaire des préposés		25.000.--
		70.000.--
		55.000.--
		252.040.32
		205.040.38

à reporter ..

Report

232-040-58
205.0H0 38

ASSISTANCE ET HYGIENE

Valeurs médicales scolaires

Contingent de la commune pour les enfants assistés	2.609.27	10.000.--
d° enfants aliénés	6.617.43	2.700.--
Dépenses d'assistance médicale gratuite ...	I6.820.--	7.000.--
Dépenses d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et hospitalisation	I2.000.--	70.000.--
Pesage des nourrissons	I00.--	20.000.--
Contingent dans les dépenses de protection de la santé publique	3.I24.45	90.--
Inspection sanitaire des tueries et viandes	5.472.--	3.200.--
Assistance aux femmes en couches	2.884.76	4.950.--
Subventions Bureau Bienfaisance	4.500.--	3.000.--
Secours aux indigents	I.200.--	4.500.--
Assurance employés communaux	2.374.50	I.500.--
Subvention à la Société de Secours Mutuels	I.200.--	I.080.--
Assurance des fautes lourdes commises par les pompiers	4I6.--	450.--
Subvention Société Anciens Combattants	600.--	90.--
" " combattants républicains	I00.--	90.--
" " horticulture	200.--	100.--
Chaussures aux enfants des écoles	2.53I.--	3.000.--
<u>Subvention à la fanfare</u>		2.000.--

INSTRUCTION PUBLIQUE

Colonnes de vacances, (frais d'envoie d'enfants en)		3.000.--
Entretien des Ecoles Publiques	I4.990.--	5.000.--
Indemnité chauffage, instituteurs et institutrices	420.--	405.--
Indemnité logement d°	4.080.--	4.050.--
Chauffage des classes dt de la Mairie	24.150.--	25.000.--
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	I.720.--	I.800.--
Salaire de l'aide de l'Ecole maternelle ...	6.288.--	6.II6.64
Achat livres de prix	5.318.--	5.500.--
Médailles et livrets pour prix (legs Archangé)	I32.--	250.--
Subvention à la Mutuelle scolaire (coop.)	400.--	360.--
Subvention aux amis de l'Ecole	500.--	450.--
Subvention à la Caisse des écoles	3.000.--	2.700.--
Fourniture aux élèves des Ecoles	I6.07I.--	I7.000.--
Indemnité aux instituteurs pour surveillance à la cantine pendant la durée des repas ...	3.050.--	2.790.--
Emploi du legs Parrat	I.050.--	I.080.--
Emploi du legs Salmon	372.--	720.--
Achat de machines à écrire pour les écoles		3.400.--
Traitemennt du Professeur d'Anglais	I.850.--	I.794.50
Traitemennt du professeur piano Solfege	400.--	388.--
Traitemennt du professeur de dessin	900.--	873.--
Crèche, personnel et fournitures	8.I56.--	8.000.--
Subvention à l'Yvette Sportive	600.--	900.--
Subvention au syndicat d'Initiative		2.700.--
<u>Graissement du projecteur de culture physique</u>		3.000.--

VOIRIE URBAINE

Entretien des rues et places publiques	4.328.--	25.000.--
Eclairage des rues, bâtiments communaux et matériel	33.806.--	4.000.--
ENlèvement des bâches et immondices	25.850.--	70.000.--
Indemnité au Voyer communal	2.500.--	20.950.--
Salaire des cantonniers de la voirie urbaine	52.720.--	2.500.

Traitemennt professeur sténo-dactylo	I.2I2.50
" comptabilité	I.2I2.50

VOIRIE VICINALE

Salaire des cantonniers des chemins vic. ord.	I0.I80.--	9.600.--
Entretien des chemins vicinaux ordinaires	46.9II.I6	25.35I.--
Dépenses diverses		200.--
Frais généraux (frais de rôles, timbres, etc)		I00.--
Contingents affectés aux chemins de grande communication et d'intérêt commun	2.77I.--	2.629.--
Contrib. fonds commun. chemins vic. et rur.	30.I43.--	32.469.--

VOIRIE RURALE

Entretien des chemins ruraux	20.9I4.--
Elargissement des chemins ruraux	5.000.--
Subv. aux lotiss. pour ent. et éclair.	23.48I.97
Gratif. au garde surveillance marché	I.200.--
Risques professionnels du garde	5.000.--

DEPENSES DIVERSES

Fête nationale du 14 Juillet et autres	9.000 .--
Recensement par le contrôleur	12.245 .--
Honoraires d'Architecte, géomètre et avocat	12.000 .--
Bourses scolaires	I.500 .--
Etrennes au facteur	6.133 .--
Entretien terrain de jeux	200 .--
Dépenses imprévues	50 .--
Indemnité au garde pour bicyclette	125 .--
Arbre de noel Eccles maternelle	6.165 .63
Subvention société de pêche	200 .--
Indemnité à M. et Mme Daré	86 .--
Remb. au départ. de l'avance pour fonds de roulement chômage	300 .--
Indemnités aux chômeurs	250 .--
Recensement de la population en 1936	10.000 .--
Dons en nature aux chômeurs n charbon, lait	270.000 .--
Emploi des Economies résultant des décrets lois du 16 Juillet 1935	56.000 .--
Total	6.000 .--
	26.100 .--
	558.588.82 1.037.324.52
	1.062.040.34

DEPENSES EXTRACORDINAIRES

Service de la dette

	solde école	
28° annuité de l'emprunt 1908-1938(cimetière)	364.51	3.552.68
63.786.55	39581.76	I.450.02
28° ann. emprunt 1908-1938(Ecoles) 252066 .--	I.438.II	I.438.II
" 1923-1933(Pl. publique)	4.776.18	4.451.92
I926-1936(dépotoir) 150.000	I4.150.--	I4.656.--
(eaux) 800.000	51.765.44	48.076.61
(rue Boursier) 650.000	4.205.94	3.909.25
Ecoles, Travaux divers 750.000	48.530.10	45.071.82
logements Mairie 221.375	I4.363.30	I3.319.82
Eaux	I.350.000	72.460.04
Sallemouille	I88.20	I80.--

182.535.45 207.II6.25

1062.040

1269.156

Impositions à comprendre
dans les rôles de 1936
Impositions ordinaires

Le Conseil,

Vu le budget approuvé pour 1934 et les comptes rendus tant par le Maire que par le receveur municipal, des recettes et dépense de l'exercice 1934.

Vu le projet proposé pour l'année 1936 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires, s'élevent à la somme de

1.062.040.34

Tandis que les recettes ordinaires ne s'élevent qu'à la somme de

449.050.46

à laquelle il convient d'ajouter

1° le produit des taxes induites par la loi
du 13 aout 1926, soit

66.381.88

Taxe vicinale

64.938. -

630.370.34

En conséquence, il reste à pourvoir à un déficit de

131.670.-

Considérant qu'il sera fait face à une partie de ce déficit au moyen des impositions spéciales ci-après :

la Reporter	141
18 cent. pour le salaire du garde devant produire	9.600.-
31 cent. assistance aux vieillards, infirmes, incurables	20.000.-
1 " familles nombreuses	859.20
1 " femmes en couches	3.000 -
82 " assistance médicale gratuite	70.000.-
5 " ordinaires, dépenses des chemins vicinaux	4.295.-
3 " extraordinaire	2.595.-
	<hr/>
considérant qu'en rebranchant ladite somme	110.329.20
Il ressort une insuffisance de revenus de	321.370,80
Nécessitant une imposition de 3,74 centimes	<hr/>

Impositions ordinaires
et extraordinaire

Vélibére

Ces impositions ordinaires et extraordinaire à comprendre dans les rôles généraux de 1936, sont votées ou fixées à nouveau conformément aux indications contenues dans le tableau ci-dessous.

1°- IMPOSITIONS ORDINAIRES

5 cent. ordinaires	
II " salaire du garde champêtre	
24 cent. assistance aux vieillards	
374 cent. insuffisance de revenus	
I " assistance aux familles nombreuses	
4 " assistance aux femmes en couches	
5 " ordinaires pour chemins vicinaux	
3 " extraordinaire	

2°- IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

5 cent. pour remboursement d'un emprunt de 63.789,25 arrêté du 10 avril 1907, (cimetière)	
2 cent? pour remboursement d'un emprunt de 25.666.-- arrêté du 12 Mars 1918 (écolâts)	
6 cent. pour remboursement d'un emprunt de 60.000.-- arrêté du 6 Mars 1923 (pl. du Guichet)	
I7 " pour remboursement d'un emprunt de 150.000.-- autorisé par arrêté du 22 Février 1926 (dépotoir communal)	
56 cent. pour remboursement d'un emprunt de 800.000.-- arrêté du 1 février 1930 (eaux)	
5 cent. pour remboursement d'un emprunt de 65.000.-- autorisé par arrêté du 30 Aout 1930 (pavage rue Boursier)	
54 cent. pour remboursement d'un emprunt de 750.000.-- arrêté du 29 Janvier 1931 (sölde construction école et travaux divers)	
I6 cent. pour remboursement d'un emprunt de 221.975.-- arrêté du 25 janvier 1932 et destiné à logements instituteurs, aménagement de la Mairie.	
85 cent. remboursement d'un emprunt de 1.350.000.-- autorisé par arrêté du 29 Mars 1933, et destiné à eaux	
I cent. pour remboursement d'un emprunt autorisé par arrêté du 6 Mai 1933 et destiné à Sallemouille.	

II - Les taxes établies en vertu de la loi du 13 Aout 1926 et les taxes de remplacement feront l'objet de rôles établis par le service des contributions directes, d'après les tarifs ci-après :

3 % taxe d'habitation d'après la valeur locative des locaux d'habitation, avec abattement de 200 frs à la base. 50.000

Taxe sur les instruments de musique à clavier :
pianos droits : 20 frs 2.780
à queue: 40 frs

Taxe sur les autos, cyclecars, motos, camions,
10 % de la taxe d'Etat. I3.601.80
66.381.80

Assistances aux vieillards : 3 admissions, 2 refus

assistance femmes en couches : 1 admission

Assistance médicale gratuite : 1 demande admise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

~~H. Delafosse~~ ~~Baptiste Bouillet~~ ~~Jeanne Léglise~~ ~~Joseph E. Poilez~~ ~~Désiré Dellez~~
~~Emile J. Lévy~~ ~~Georges Boquin~~ ~~Dimitri Denham~~
~~H. Lévy~~ ~~G. Hennegrave~~

Noirs ne signent pas ce procès-verbal parce que n'étant pas conforme avec la discussion sur le paragraphe marqué concernant l'allocation d'avis Secrétaire de Mairie.

Cette proposition a été faite consensuellement à d'autres propositions émanant d'autres conseillers.

~~Albert Moignet~~ ~~Edouard Delafosse~~

Réunion du 22 décembre 1935

Le Mercredi 18 décembre mil neuf cent trente cinq.

Convocation du conseil municipal pour le dimanche 22 décembre 1935, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour

Le Maire

L'an mil neuf cent trente cinq, le vingt deux décembre à neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents, M. H. Decauville, Mme Cholet, Leborgne Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Thulin, Lefèvre, Delbos, Fourat, Favre, Hennegrave, Boquin, Vautes, Bautout, Dufre Delahaye.

Absents : M. H. Gauthier, Chastier, Courtin, excusé : M. H. Croc, Taglon.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Hennegrave, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est accepté sauf par M. H. Delahaye, Magnier, Fourat, qui déclarent que la proposition de Monsieur Delahaye concernant l'allocation Darus a été faite consensuellement à d'autres propositions faites par d'autres conseillers.

Plan d'aménagement d'Orsay Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 9 novembre 1935, nous signalant que la

délibération du 15 septembre 1935 était contradictoire avec le projet d'aménagement d'Orsay, rectifié conformément aux observations présentées par la section de l'intérieur, de la justice, de l'instruction publique, du Conseil d'Etat dans sa séance du 2 avril 1935.

Le Conseil délibère, affirme le plan d'aménagement d'Orsay, tel qu'il a été modifié, puisque ces modifications ne concernent pas l'ouverture de la voie d'accès à la gare d'Orsay Etat.

Monseigneur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bioulac demandant la permission de faire passer une canalisation d'eau dans le passage devant sa propriété; il est décidé de faire une enquête pour savoir à qui appartient ce passage.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des propriétaires de la rue

Aristide Briand demandant une rectification de l'alignement entre la rue de Lozeic et la rue du Pont de Merret. Cette question étant à l'étude la lettre est renvoyée à la commission des Travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Chauillier, demandant à continuer le montage et le démontage du marché, comme il le faisait avec le concessionnaire. Cette lettre sera étudiée avec la question du marché.

Le Conseil délibère sur l'établissement du règlement du marché en vue de l'exploitation en régie directe. deux textes différents sont présentés, la discussion s'engage sur les deux textes.

M. le Maire demande une suspension de séance de 10 minutes, pendant lesquelles la commission du marché se réunit, afin de mettre les deux projets d'accord.

À la relève de la séance M. Delahaye propose un texte aux termes duquel les décisions de la commission paritaire doivent être entérinées par le conseil municipal pour devenir définitives.

Dans le texte de M. Delbès, les délibérations de la commission paritaire sont soumises au Maire qui conserve sa liberté de décision.

Il est procédé aux votes au scrutin public sur ces deux textes.

Proposition Delahaye pour : M. H. Leroux, Magnier, Fourat, Bouquin, Nautes, Delahaye, soit 6.

contre : M. H. Decauville, Blanchet, Flulin, Lefèvre, Delbès,

Favre, Leborgne, Hennegrave, Cholet, Boutoute, Deschamps, Dupré, soit 12.

Proposition Delbès : pour : M. H. Decauville, Blanchet, Flulin, Lefèvre, Delbès, Favre, Leborgne, Hennegrave, Cholet, Boutoute, Deschamps, Dupré, soit 12.

contre : M. Leroux, absensions M. H. Magnier, Fourat, Bouquin, Nautes, Delahaye, soit 5 contre, 1 abstention.

En raison du court délai pour la mise en exploitation du marché par régie directe au premier janvier, M. le Receveur municipal fait toute réserve, en ce qui le concerne. Il est nécessaire en effet qu'il soit en possession d'une mise au point complète, particulièrement en ce

lettre Bioulac

lettre des propriétaires
rue Aristide Briand

lettre Chauillier

Marché

23 dec 1935

rapport

qui concerne le prix des places. En outre, il faut qu'un régisseur soit nommé par le Maire, et que le receveur prenne des renseignements avant de donner son avis. Il exige d'ailleurs un cautionnement du régisseur.

Monsieur Favre dépose sur le bureau la motion sui-
vante :

vante ;
" En raison du peu de temps dont dispose la municipalité pour mener
à bien la bonne gestion de la régie directe, nous proposons de proroger
la concession actuelle de trois mois, ce qui permettrait d'étudier la mise
en service de la régie directe et d'autre part de remettre à l'étude la
proposition de M. Revoux, car n'oublions pas que l'ancien contrat
dont la durée était de 20 ans, avait été voté à l'unanimité, mais la voix
de M. Leroux. Ce qui revient à dire que nous ne sommes pas suffisam-
ment prêts pour la régie directe."

Monsieur Delahaye déclare qu'il attire l'attention de M. M. les conseil-
lors sur le fait qu'ils seront prêts et qu'il ne comprend pas la
proposition de M. Favre.

Montier Magnier déclare que le public aura ce qui se passe ici et que M. Favre veut reculer le marché de droit mais pour que le concessionnaire fasse de nouvelles propositions.

Monsieur Delahaye prononce alors les paroles suivantes : "ça rapporte donc tant que cela un concessionnaire", à quoi M. Faure répond : "je n'en sais rien, je n'ai pas de relations avec lui." et M. Delahaye réplique : "On est prêt à se le demander."

M. Dupré demande un Blâme pour les paroles de Monsieur Delahaye.

Monsieur Favre déclare qu'il maintient sa proposition.
Il est procédé au vote public.

Pour : Decauville, Blanchet, Flusin, Lefèvre, Delbet, Favre, Leborgne
Pennegras, Cholet, Bontouf, Delchamps, Dufre : soit 12.

Contre. M. M. Léroux, Maguer, Fourat, Bouquin, Vautrez
Delaharpe, act. 6.

La motion est donc adoptée, Monsieur le Maire est autorisé à se mettre en rapport avec le concessionnaire pour prolonger la concession jusqu'au 31 Mars 1936.

Monsieur Magnier déclare qu'un mois était suffisant pour le mettre au courant, qu'il est éconduit de voir des choses telles que cela et qu'il demande que ces paroles soient mises au procès-verbal.

Reconnaissance de l'avenue St Laurent

Le conseil, sur la demande de M. Vandrez, délibère, émet un avis favorable au classement de l'avenue St-Laurent dans la voirie municipale, M. Vandrez se chargeant de faire les démarches nécessaires et la procédure à ce sujet.

landau

Indonesia

• Colonizing Elder
1. Europe
Asia
Africa
Australia
Hawaii

Réunion du 26 Janvier 1936

du Mardi 26 Janvier 1936. Convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 26 Janvier à 9^h30 à la Marie d'Orsay, a l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du Jour.

~~Ordre du Jour~~

L'an mil neuf cent quatre-vingt six, le vingt-six Janvier, neuf heures trente, le Conseil municipal, s'est réuni à la Marie d'Orsay. Bien ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Chartier, Leborgne Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Flusin, Lefèvre, Delbes, Fourat Favre, Cercq, Coustant, Hennegras, Bouquin, Nautrez, Courdin, Boutsante Dupré, Delahaye.

Absent : M. Tugon.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité après mise au point de M. Nautrez, concernant l'affaire Angenard.

Monsieur Nautrez propose la motion suivante : "Estimant qu'une injustice a été commise en supprimant le poste de secrétaire adjointe, demande au Conseil la réintégration de Mme Angenard, avec paiement des indemnités, au cas où M. David prendrait sa retraite."

Monsieur le Maire donne lecture d'un arrêté de M. le préfet refusant la demande de Mme Angenard, tendant à l'annulation de la délibération supprimant le poste de secrétaire adjointe, et met la motion de M. Nautrez aux voix :

Ont voté contre : M. M. Decauville, Blanchet, Delbes, Favre, Leborgne, Hennegras, Courdin, Cholet, Boutsante, Deschamps, Flusin, (11 voix)

Ont voté pour : M. M. Magnier, Fourat, Cercq, Coustant, Bouquin Nautrez, Delahaye (1 voix)

Se sont abstenus : M. M. Dupré, Chartier, Lefèvre, Leroux (4)

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine-et-Oise adressée aux municipalités du département, en raison de son départ de la Préfecture. Le Conseil charge M. le Maire de répondre à cette lettre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Richard, directeur de l'école des garçons demandant l'installation du chauffage central dans son appartement. Le Conseil décide à l'unanimité de demander un devis d'ensemble à l'architecte et de soumettre la question à l'étude de la commission des travaux.

Le Conseil accepte le devis de M. Petit, à montant à 300 francs pour restauration d'un plan ancien d'Orsay.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lemmonier signalant les risques de contamination dus au lavoir municipal installé, 32 rue de Lozère. Le conseil décide à l'unanimité de soumettre cette question à l'étude de la commission des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Dumas, président, indi-

lettre préfet

lettre Richard

Plan à restaurer

Rue de la Rue de Lozère

lettre Yvette Sportive

Aménagement de la Prairie des Hes

quant que l'Yvette Spordue a voté 50 francs pour secourir les inondés et qui une quête sera faite lors d'une prochaine manifestation Spordue. Le Conseil adresse à l'unanimité ses remerciements à l'Yvette Spordue.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Meunier, avocé, concernant la proposition d'aménagement de la prairie des Hes. Faite par M. M. Denis Picard et Mondelin; tendant au refus de cette proposition. Le conseil décide à l'unanimité de donner connaissance de ce rapport aux intéressés.

Lettre Lessens

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lessens, au sujet de la reconnaissance des voies du Val d'Orsay par la commune. Le Conseil émet un avis favorable, mais estime que cette question doit être liée à celles du Val Seuge du Parc d'Orsay. 2^e et 3^e parties, décide de renvoyer cette question à la commission des travaux, afin qu'une décision soit prise rapidement.

Avenue St Laurent

Le Conseil décide à l'unanimité qu'une pancarte serait placée à chaque extrémité de l'avenue St Laurent, interdisant le passage des poids lourds.

Lettre Houtmann

Envoyé le 28. 1
Reçu le 30. 1

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Houtmann, instituteur demandant l'augmentation de son indemnité de logement. Le Conseil décide à l'unanimité de porter cette indemnité à 8.000 francs annuellement au lieu de 800 francs.

Lettre comité des Chômeurs

Envoyé le 28. 1
Reçu le 30. 1

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Comité des Chômeurs, demandant le rétablissement des bons de lait. Le Conseil vote à l'unanimité un crédit de 500 francs à prendre à l'article 103 du budget provisoire 1936. Les bons seront distribués à raison de $\frac{1}{2}$ litre par enfant jusqu'à 4 ans inclus.

Demande Martin

Envoyé le 28. 1
Reçu le 30. 1

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Martin demandant l'aménagement des voies prévues au plan d'extension d'Orsay. Lieudit Les Planches. Le Conseil, décide à l'unanimité d'attendre le retour du plan d'aménagement, actuellement en cours d'approbation, avant de donner une suite à cette demande.

Demande Bureau de tabac Guiraud

Envoyé le 28. 1
Reçu le 30. 1

M. le Maire donne lecture d'une demande d'ouverture d'un bureau de tabac, de M. Guiraud, à Mondétour. Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité sauf M. Bourdeau.

Élagage des arbres Bois Dubreuil

Envoyé le 28. 1
Reçu le 30. 1

M. le Maire donne lecture d'un rapport de M. l'Ingénieur vicinal, répondant à la délibération du Conseil du 9 novembre 1935 demandant l'élagage des arbres Bois Dubreuil, M. l'Ingénieur vicinal est d'avis d'abattre ces arbres qui sont parvenus à maturité. Le Conseil à l'unanimité décide de maintenir la délibération du 9 Novembre 1935.

Marché

Envoyé le 28. 1
Reçu le 30. 1

M. le Maire rappelle la motion de M. Favre, accepté à la dernière réunion, et propose de voter les crédits nécessaires à l'exploitation de la régie directe, ces crédits sont refusés par 13 voix contre 9:

Ont voté pour: M. M. Léraux, Magnier, Fourat, Croc, Toussaint Bouquin, Vaubey, Dupré, Delahaye.

Gonfle: P. M. Decauville, Blanchet, Chartier, Flusin, Lefèvre, Favre, Leborgne, Hennegrave, Cousin, Chalet, Bouscute, Deschamps, Delbo

Le Conseil, Vu les propositions faites par M. Revoux, Savoir achat du terrain au nom de la commune - Construction du marché par la commune, Installation complète du matériel conforme au marché de Nanterre (concession Revoux) - Paiement par le concessionnaire - Amortissement de la somme totale par vingtaine et sans intérêts -

En contrepartie :

Jusqu'à la mise en service du marché couvert, deux jours de marché, mardi et vendredi, versement par le concessionnaire de 48.500 francs par an.

À dater de la mise en service du marché couvert, trois jours de marché, mardi, vendredi et dimanche, versement par le concessionnaire de 70.000 francs par an, Amortissement 1/20^e de la somme engagée, durée de la concession 5 ans -

À l'expiration de ces 5 ans la commune reprend sa liberté, mais devra rembourser au concessionnaire les 15/20^e de la somme avancée pour l'achat du terrain, la construction et l'installation du marché.

Les bases de cette proposition sont adoptées par 13 voix contre 9

Ont voté pour : M. Decauville, Blanchet, Charler, Flusin, Lefèvre, Frère, Leborgne, Hennegrave, Courtois, Cholet, Boutoule, Deschamps, Delbes

Contre : M. M. Leroux, Magnier, Foumat, Croc, Coussant, Bouquin, Vaubel, Dufire, Delahaye.

Le conseil décide à l'unanimité de mettre ces conditions en adjudication.

Le conseil décide à l'unanimité de demander un rendez-vous à M. l'Inspecteur primaire, en présence des membres de la commission des écoles

Le conseil décide à l'unanimité d'employer la somme de 10.000 francs léguée par M. Genedaux à la commune, par testament holographique du 24 novembre 1923, à l'achat de rente 3% perpétuel.

Le conseil fixe au 8 Mars la date d'élection de la croisière.

Le conseil désigne à l'unanimité M. Flusin, qui accepte, pour faire partie du comité de patronnage du court complémentaire des jeunes filles.

Le conseil vote à l'unanimité un crédit de 1.200 francs à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours, pour évacuation par les pompiers et hébergement, par M. Thullier, des victimes de l'inondation.

Le conseil vote à l'unanimité un crédit de 10.000 francs à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours, à titre de subvention à la Caisse des écoles pour repas fournis aux enfants des chômeurs.

Le conseil vote à l'unanimité la somme de 5.000 francs, à prendre à l'article 11 du budget primitif de 1936, pour achat de pierres des semees à la réfection du chemin du dépotoir, et du Chemin de la Gyprene, M. le Maire est autorisé à négocier avec les fournisseurs faisant les meilleurs prix.

Le conseil vote un complément de crédit de 4.835 francs pour l'aménagement de la place de la Marie.

Ecole

Budget Général

1936
30.1 36

Élection de la reine
Comité de patronnage
Court Complémentaire

Vote de crédits inondations

30.1 36

Vote de crédits cantine

Scolaire
28.1 36

Achat de pierres

28.1 36

30.1

Aménagement de la place de la Marie

28.1 36